

Dans le cadre des marchés publics, la facturation électronique est obligatoire pour les petites et moyennes entreprises depuis le 1er janvier 2019. A partir de 2020, l'obligation sera appliquée à toutes les entreprises. Maîtrisez les impacts de l'obligation !

Objectifs

Savoir utiliser et gérer la facturation électronique pour les entités publiques

Public Visé

Artisan, responsable et gestionnaire d'entreprise

Pré Requis

Connaissance des Marchés publics. Français lu, parlé, écrit

Objectifs pédagogiques

• Savoir utiliser et gérer la facturation électronique pour les entités publiques.

Méthodes et moyens pédagogiques

Une formation interactive avec :

- Apports théoriques
- Appui sur exemple concrets et pratiques

Qualification Intervenant(e)s

Formateur ingénieur conseil en Business Development, Marchés Publics et TIC

Parcours pédagogique

Rappel sur la Facturation électronique et ses échéances

- Le Code des Marchés publics actuel et la Facturation électronique
- Ses contenus, ses dates d'application

Chorus Pro : concept et théorie

- Définition - Actualité - Contraintes

Inscription sur Chorus Pro

- Comment remplir toutes les étapes de l'inscription
- Factures de travaux, de services/fournitures et factures à traiter
- Gestion de compte, gestionnaire et autres...

Utilisation pratique de Chorus Pro en direct sur Internet

- Dépôt d'une facture travaux/services-fournitures, avec cotraitant, sous-traitant
- Démonstration d'une saisie et suivi de facture
- Facture à valider/Sollicitations
- Dépôt de flux

Méthodes et modalités d'évaluation

- Apports théoriques
- Appui sur exemple concrets et pratiques
- Support vidéo
- QCM

Modalités d'Accessibilité

Selon la nature du handicap et le lieu de formation, merci de nous contacter au 03.83.95.77.50 afin que nous mettions en place des dispositions adéquates durant les journées de formation.

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 6 à 12 personnes